

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 7 avril 2026**

Délibération n°036_260407**Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 1^{er} avril 2026, dématérialisée et affranchie le 1^{er} avril 2026, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Eliana NARCISSE M. Mickaël CHAMAND Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. Joël LALLEMAND Mme Yannicke SEVERIN M. Jean Michel FLORENCY Mme Françoise GASTRIN M. Pascal DORSEUIL Mme Rose Méry CORENTHY M. Mathieu MAILLOT Mme Marine MOURGAPIN M. Saad AKHOONE M. Eddy LALLEMAND M. Philippe VIRIN M. Sully AVRIL Mme Marie-Andrée MESSIRA M. Jimmy DORSEUIL Mme Emmanuelle DELAHAYE M. Jean-Fabien NACHAR M. Hugo GERARD M. Michel Ange MAILLOT Mme Frédérica VICTOIRE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Claudie TECHER Mme Christelle LEPINAY- MARIMAO M. Olivier CHAMAND Mme Marie Clarisse FRANCOISE Mme Agnès PAYET Mme Anne-Gaëlle LEPINAY Mme Juliana BLAIN M. Jérémy TURPIN Mme Laura RIVIERE M. Fabrice HOARAU ¹	Mme Jessica NARBE	Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN	M. Louis Bertrand GRONDIN ² M. Cyrille HAMILCARO Mme MANGUE Corinne ² Mme Olivia DIJOUX ² M. Teddy HOAREAU ² Mme Mathilde ROGER Mme Caroline Marie Erika TRAJEAN

¹est arrivé en séance pendant les opérations de vote de la délibération n°24

² ont quitté définitivement la salle des délibérations pendant la présentation de la délibération n°25

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Laura RIVIERE a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Délibération n°23	41	2	2	0	37	6	0
Délibération n°24	42	2	1	0	Liste de la majorité	Liste de l'opposition	Abst
					37	6	1
					4 sièges	1 siège	
Délibérations n°25 à 28	37	1	7	0	37	0	1
Délibération n°29	37	1	7	0	38	0	0
Délibérations n°30 à 38	37	1	7	0	37	0	1

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'Doihoma
Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 7 avril 2026 Délibération n°036_260407	Direction Générale des Services
	DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)	

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Conformément à l'article 1609 nonies du Code général des impôts et au règlement intérieur de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de cette commission.

La CLECT est composée de représentants des conseils municipaux des communes membres de la CIVIS.

Il convient que la Commune de Saint-Louis désigne **deux membres** pour siéger au sein de cette commission, afin de participer à l'évaluation des charges transférées et à la répartition entre les communes de la collectivité intercommunale.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies ;

Vu le règlement intérieur de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Saint-Louis est membre de la CLECT ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de cette commission ;

Considérant le renouvellement des élus municipaux issu du scrutin du 15 mars 2026 ;

La Maire propose au Conseil municipal de désigner deux membres pour représenter la Commune de Saint-Louis au sein de cette commission,

La Maire recueille les candidatures et invite le conseil au vote suivant les dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal désigne à la majorité, mesdames MOUNIAMA COUPAN Gaëlle et LEPINAY-MARIMAO Christelle pour siéger à la commission du CLECT.

Vote : 37 pour
1 abstention (M. Fabrice HOARAU)

La Maire,



Le présent document est certifié exécutoire
Étant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le